

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 1 rue de la Nouvelle

Téléphone 03 63 75 80 63 - mail : [mairiestgermain70@gmail.com](mailto:mairiestgermain70@gmail.com)

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h. Samedi matin de 9h à 11h.

Site internet : [www.saintgermain70.fr](http://www.saintgermain70.fr)

## BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2025

Étaient présents à 19h00 : Maryline Caravati-Bresson, maire, Arnaud Jurettigh, Dominique Letellier, Caroline Triquenot adjoints. Annabel Dudoret, Hélène François, Freddy Staehli, Denis Guilbert, Olivier Gavoille, Philippe Didier, conseillers. Lucie Roch absente excusée a donné pouvoir à D. Guilbert.

### Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 26 mai 2025

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 28 avril 2025.
- Grande Pile : travaux de compensation suite à intervention RTE – Approuvée
- Recomposition des conseils communautaires pour 2026– Approuvée
- Travaux de voirie : réfection trottoirs RD 486, choix entreprise – Approuvée
- Achat parcelle B 710 – Approuvée
- Achat parcelle C 508 – Approuvée
- Révision de loyer d'un logement Moulin de l'Aulne – Approuvée

## VIE QUOTIDIENNE

En préambule aux informations qui suivent, le Conseil municipal souhaite attirer l'attention des habitants sur le principe de se rapprocher du secrétariat ou des conseillers si des sujets suscitent des interrogations. Une adresse mail est également mise à la disposition de tous. Ce type d'interaction directe est à privilégier contrairement aux réseaux sociaux qui ne contribuent qu'à semer la confusion dans les esprits... merci.

## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte le **mardi de 16 h à 18 h**. Ouverture le **samedi matin de 9 h à 11 h**.

## KERMESSE DES FÉES CLOCHETTE – samedi 14 juin

L'association de parents d'élèves « Les Fées Clochette » organise sa kermesse annuelle le **samedi 14 juin à partir de 14 H**. Celle-ci se déroulera aux abords du Foyer rural. Divers jeux (chamboule-tout, course en sac, maquillage, coiffure, animation sportive) seront proposés aux enfants contre un modeste droit d'entrée de **2 euros**. Divers petits lots seront distribués après les jeux. La buvette sera tenue par l'association des St Patoch's. Une vente de gâteaux et de glaces sera également proposée. Venez nombreux participer à ce temps récréatif.

## CARTES AVANTAGES JEUNES 2025-2026

La carte « avantages jeunes » pour la rentrée de septembre sera offerte aux collégiens et lycéens qui s'inscriront à la mairie **avant le 30 juin**. Pour pouvoir en bénéficier, ils devront fournir une certification d'inscription dans un établissement scolaire précisant la classe fréquentée, un justificatif de domicile des parents et une photo d'identité. Les cartes seront distribuées en septembre.

## PÔLE ÉDUCATIF DE SAINT-GERMAIN – Admission à l'école maternelle des enfants nés en 2022

1. Se rendre à la **mairie de LA NEUVELLE**, avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

M. le Président du SIVU délivrera un certificat d'inscription.

2. Se présenter **à l'école** avec : le certificat d'inscription, le carnet de santé de l'enfant, 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire :

**tous les jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'école élémentaire**

En cas d'impossibilité, téléphoner à l'école élémentaire au 03 84 30 04 29 pour convenir d'un rendez-vous.

Si votre enfant est inscrit dans une autre école, prévenir l'école de Saint-Germain. Merci.

## TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU FOYER RURAL – Démarrage

Les travaux de rénovation énergétique au Foyer rural ont débuté. Ils représentent un montant de 210 000 euros, subventionnés partiellement au titre du « Fonds Vert » pour 45 937 euros et 18 000 euros de Certificats d'Économie d'Énergie. Le financement se fait sur des fonds propres et un recours à l'emprunt pour 120 000 euros. Un prêt relais de 45 000 euros a été souscrit pour le paiement de la TVA en attendant le remboursement à la commune du FCTVA dans deux ans.

La durée totale des travaux devrait s'étendre jusqu'à la fin de l'été.

## TRAVAUX DE VOIRIE RD 486 – Rue des Vosges - Démarrage

Des travaux de voirie ont débuté sur la RD 486, Rue des Vosges. Ils concernent, pour la Commune, la reprise des bordures de trottoirs défectueuses ainsi que des reprises de revêtement sur certaines portions de trottoirs. Ces travaux sont localisés du rond-point devant la pharmacie et s'étendent jusqu'au plateau devant le restaurant. Ils devraient durer 2 à 3 semaines. La circulation est réglementée par des feux tricolores. Nous vous prions de bien vouloir respecter cette signalisation.

Par la suite, les services du Département prendront en charge la réalisation de la nouvelle couche de roulement.

## TAILLE DES HAIES - Rappel

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de tailler vos haies donnant sur la voie publique. Nous avons constaté que certains propriétaires ne réalisent pas cette taille. Toutefois, afin de ne pas gêner la nidification des oiseaux, les opérations de taillage ne sont pas recommandées du **15 mars au 15 août**. Nous avons souhaité vous prévenir dès à présent afin que chacun prépare ces opérations pour l'automne. Merci.

## DÉJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS

Nous avons été alerté à maintes reprises de la présence de déjections canines sur les trottoirs et bords de route du village. Nous souhaitons rappeler qu'il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux et espaces verts publics. Des sacs pour ramasser les déjections se trouvent au secrétariat de mairie. Ils ont été mis à disposition par une habitante du village, que nous remercions vivement.

*La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 7 juillet 2025 à 19h00. Imprimé par nos soins.*